



Les Jeux Olympiques d'hiver sont terminés, et le nombre de médailles est de 15 dont 5 en or. Encore bravo à nos athlètes pour leur engagement.

Lors de la cérémonie d'ouverture deux nations encore juridiquement en guerre ont démontré que les valeurs olympiques pouvaient encore être plus fortes que la bêtise humaine. Malgré, les antagonismes de leurs dirigeants, les athlètes ont défilé ensemble sous un même drapeau.

Car, oui, et personne n'en doute ici je pense : le sport est, selon moi, le remède à de nombreux maux. Et aujourd'hui, plus qu'hier nous devons faire connaître, faire vivre les valeurs Olympiques et l'Éthiques du sport.

Encourager la lutte contre la violence et contre le dopage, contre la discrimination raciale, contre l'antisémitisme, nous l'avons toujours fait, mais il n'est pas vain de continuer.

Le respect de soi même, des autres, se surpasser dans l'effort, dans sa discipline, sont là les seuls objectifs.

Malheureusement en France le sport est très mal considéré. On le voit bien à travers la somme que les élus de notre nation ont voté en 2018. D'une année à l'autre c'est toujours en baisse. Les pouvoirs publics en demandant toujours plus avec toujours moins, semblent ne pas respecter les efforts de tous les bénévoles qui travaillent gracieusement au bon fonctionnement des clubs sportifs, des comités sportifs. Je me pose la question sur les Jeux Olympiques de Paris 2024, le sport pour tous aura-t-il encore une subvention d'ici là ?

Suite aux différentes réformes préparées par l'Etat et le CNOSF, des bruits courent sur notre futur : modification de nos statuts avec changement de nom ...

Il s'agit d'une mauvaise interprétation faite, sur laquelle je souhaiterais lever tout malentendu.

Tout d'abord, la mise en place d'un Plan Sportif Territorial (PST) n'est pas liée à l'éventuelle suppression des départements. Et il ne faut pas comprendre le mot « Territorial » comme lié aux territoires du Grand Paris. En effet, tous les CDOS et les CROS de France sont actuellement engagés dans cette procédure. Pas seulement ceux d'Ile-de-France.

Aujourd'hui, notre Territoire est le Département du Val-de-Marne, et je souhaite que cela perdure dans le futur.

Issue d'une réflexion amorcée dès 2015, suite à la mise en place des nouvelles régions, le « PST » n'est que la nouvelle forme de notre ancien « projet sportif ».

Ce processus répond notamment à la demande du CNOSF d'identifier les actions et d'adapter l'organisation de nos structures autour des 4 thématiques suivantes : Sport & professionnalisation, Sport & santé et bien-être, Sport & éducation et citoyenneté, Sport & politiques publiques.

Le but étant d'assurer une cohérence avec l'organisation des projets des fédérations, de valoriser les bonnes pratiques et favoriser la montée en compétences des structures par la mutualisation, et d'assurer une représentativité de l'ensemble des structures dans des projets liés aux thématiques.

Sur les statuts, pareillement, tous les CROS et les CDOS sont impactés. Il n'est pas question d'adapter notre fonctionnement sur quelque chose qui n'existe pas aujourd'hui et n'existera peut-être jamais.

Nous sommes le Comité DEPARTEMENTAL Olympique et Sportif du Val-de-Marne, et souhaitons le rester. Nous agissons toujours dans ce sens-là. J'ai d'ailleurs publiquement soutenu l'action du 7 février « Journée sans Département ».

W.L

La plongée sous marine et le diabète

par Isabelle Eustache,
journaliste santé

Diabète, le danger de l'hypoglycémie

Jusqu'en 2005, la plongée sous-marine était strictement interdite en France aux personnes atteintes de diabète. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.



Le risque de faire une hypoglycémie en milieu marin était jugé trop dangereux. Depuis, les choses ont évolué, comme nos connaissances des effets de l'activité physique sur la glycémie et l'autogestion des traitements par les personnes diabétiques.

Par ailleurs, nous disposons de certains exemples comme l'Angleterre qui autorise depuis de longue date la plongée chez les diabétiques sans rapporter davantage d'accidents qu'ailleurs, montrant ainsi que cette contre-indication est abusive.

Après leur avoir été formellement contre-indiquée, la plongée sous-marine s'ouvre aux diabétiques. En effet, ce sport est autorisé depuis 2005 à certains diabétiques sous certaines conditions. Et jusqu'à présent, aucun incident n'a été rapporté.

Diabète et plongée : l'assouplissement français

Avant de lever l'interdiction sous certaines précautions (plongée de niveau 1 seulement) dans notre pays, une étude française a été nécessaire. Celle-ci visait à analyser l'évolution de la glycémie chez une quinzaine de diabétiques de type 1 âgés en moyenne de 40 ans (31 à 55

ans), réalisant sous encadrement médical deux plongées par jour lors d'un stage sportif en Méditerranée.

Pour les détails techniques : tous avaient bénéficié au préalable d'une formation en piscine de niveau 1, les plongées duraient environ 30 minutes et avaient lieu dans la zone des 20 mètres (pas besoin de palier de décompression) et dans une eau méditerranéenne à 16°C. Les glycémies capillaires étaient mesurées 30 minutes, 15 minutes et 1 minute, avant et après chaque plongée.

Sur un total de 120 plongées, seules 3 ont été annulées en raison du diabète. Sous l'eau, aucune hypoglycémie n'a eu lieu, seules quelques glycémies basses ont été enregistrées au retour sur le bateau.

La plongée est autorisée aux diabétiques, mais sous conditions très strictes.

Grâce à ces informations, la plongée sous-marine est désormais autorisée, avec prérogatives restreintes pour certains diabétiques :

- Cette levée de contre-indication ne concerne que les diabétiques de type 1, dont le diabète est parfaitement bien équilibré et contrôlé, et qui sont suivis régulièrement par le même diabétologue
- Les hypoglycémies doivent être parfaitement bien prévenues et gérées.
- Absence de toute hypoglycémie sévère dans l'année écoulée.
- L'autorisation n'est valable que pour le niveau 1, délivrée par la Fédération française d'étude et de sports sous-marins

(FFESSM) avec des plongées sans palier de décompression.

- Il est nécessaire de présenter deux certificats médicaux, l'un signé du diabétologue traitant, l'autre d'un médecin fédéral.
- Un objectif glycémique supérieur à 2 g/l au moment de l'immersion est recommandé.
- Un protocole d'ajustement des doses d'insuline doit être prévu avec le diabétologue traitant.
- Toute hypoglycémie lors d'une plongée impose une remontée à vitesse habituelle avec resucrage en surface.
- Comme sur terre, il est impératif d'avoir sur soi de quoi se resucée. Il est donc nécessaire de prévoir un conditionnement adapté au milieu sous-marin : berlingot de lait concentré sucré, glucodose...

Depuis 2005, aucun accident n'a été signalé, suggérant que de nouvelles négociations pourraient encore aboutir à un assouplissement de certaines restrictions...

Sport sur ordonnance : déjà à bout de souffle ?

Paris, le vendredi 2 février 2018 – Belkhir Belhaddad a remis à la commission des affaires sociales le rapport de la « mission flash » qui lui a été confiée par la représentation nationale sur le sport sur ordonnance dans notre pays.

La loi de santé de 2016 et un décret du 30 décembre de la même année ont en effet inscrit dans la législation les conditions de la dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'ALD (affection de longue durée).

Une « usine à gaz complètement folle »

Si la loi semble faire l'unanimité auprès des 18 personnes auditionnées par le député, le décret d'application, est lui, décrié de toute part. Le docteur Alexandre Feltz, adjoint à la santé du maire de Strasbourg, ville pionnière en matière de "sport en santé", résume ainsi : « c'est une usine à gaz complètement folle ». Les témoignages des médecins confirment « que la prescription était plus simple avant l'édiction du décret » !

Ainsi, comme le soulignent ces travaux : « l'élaboration de ce décret n'a pas été ac-

compagnée d'indicateurs susceptibles de permettre une évaluation de son efficacité » et « ses dispositions susciteraient de sérieuses difficultés sur le terrain, en particulier en ce qui concerne la formation des intervenants spécialisés ». En outre, rien n'a été fait pour la formation des médecins traitants, ni n'a été prévu en matière de cotisation des consultations dédoublées !

Pire, il n'existe pas, pour l'heure, de prise en charge, même symbolique, par l'assurance maladie, en dehors de quelques initiatives de CPAM (Caisse primaire d'Assurance-maladie) locales. L'auteur s'étonne également que certains patients ne puissent bénéficier de ce nouveau dispositif, tels ceux souffrant d'hypertension artérielle, d'obésité, de dépression...

Fort de ces constatations, le parlementaire Belhaddad formule quelques propositions.

Des pistes pour la bonne marche du sport sur ordonnance

Ainsi, le rapporteur propose, concernant le financement, « l'intégration de la consultation médicale dans les ROSP », « la construction d'un mo-

dèle économique efficient (...) piloté par les ARS et reposant sur la solidarité nationale, avec une prise en charge par la Sécurité sociale (...) pendant une période limitée, même à un niveau symbolique », « l'extension de la prise en charge complémentaire », des incitations pour que les professionnels du sport commercialisent « des licences sport-santé à des tarifs préférentiels ».

Concernant les intervenants, il est suggéré une « amélioration de la formation et de l'information des médecins traitants », une « révision des exigences en matière de formation des intervenants spécialisés » et une « élaboration de référentiels clairs à destination des différents acteurs ».

Enfin, s'agissant de l'évaluation du développement de cette pratique, il est avancé la nécessité de construire des « indicateurs permettant l'évaluation du décret du 30 décembre 2016 » et le « développement des études médico-économiques sur l'impact de la prescription d'activités physiques à des fins thérapeutiques sur les finances publiques ».

Frédéric Haroche



La plongée très critique de la Cour des Comptes dans les piscines publiques

La Cour des comptes, dans son rapport annuel, étrille la gestion des piscines municipales. Des équipements jugés trop coûteux et inadaptés aux besoins des Français.

C'est peut-être l'un des sujets sur lesquels la Cour des

comptes se montre la plus critique. Le rapport annuel publié ce mercredi dresse un tableau très noir au sujet de la gestion des piscines municipales. Un sujet sur lequel les magistrats de la rue Cambon se sont franchement investis en contrôlant plus de

cent bassins municipaux répartis dans 69 collectivités, rassemblant plus de six millions d'habitants au total.

Et le bilan n'est pas fameux. La deuxième activité sportive pratiquée par les Français coûte aussi très cher à des



municipalités qui ont bien du mal à rentrer dans leur frais. C'est même simple, aucune des piscines publiques inspectées par la Cour des Comptes ne parvient à atteindre l'équilibre. En moyenne, les bassins publics génèrent un trou dans les caisses de 640 000 euros. "Structurellement déficitaire, la gestion de ces équipements pèse parfois fortement sur la situation financière des collectivités propriétaires", peut-on lire dans le rapport. Des équipements inadaptés

La Cour des Comptes s'étonne de constater que peu de municipalités ou intercommunalités ont réellement mis en oeuvre des politiques tarifaires pour tenter de combler ces pertes. Cela se traduit par une absence de différenciation des prix entre les usagers résidents et les autres, une absence d'évolution des prix même lorsque les contraintes augmentent. Le rapport estime aussi que les municipalités ne devraient pas offrir d'accès gratuits aux piscines municipales. Exemple: "la commune de Champigny-sur-Marne réserve gratuitement un quart des créneaux de sa piscine à trois associations sportives sans le valoriser dans ses documents budgétaires".

En plus d'être coûteuses, les

piscines municipales sont aussi vétustes. Le coût des investissements à consentir crée un cercle vicieux: de nombreux équipements sont aujourd'hui totalement inadaptés aux besoins des usagers. Le rapport relève un conflit d'usage fréquent entre les nageurs désireux de bénéficier d'activités de loisirs et d'espaces détente et les autres. C'est à dire les élèves accueillis pour apprendre à nager, les associations sportives ou les nageurs individuels.

Des quartiers prioritaires désertés

La Cour des Comptes rappelle que la France dispose d'un grand nombre de piscines publiques. Une bonne nouvelle au premier abord, sauf que celles-ci sont souvent très anciennes - la moitié ont été conçues avant 1977 - et surtout très mal réparties sur le territoire français. "S'ils accueillent 22 % de la population nationale, ces espaces n'offrent que 14 % des équipements aquatiques et 12 % de la surface des bassins, écrivent les magistrats. Dans les communes disposant d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), le taux d'équipement par habitant est inférieur de plus de 40 % à la moyenne nationale."

A ce petit jeu, la conception de bassins dans les zones désertées ne ressemble pas forcément à une solution idéale. Le coût moyen d'un centre aquatique multifonctionnel est d'environ 25 millions d'euros. Souvent, la douloureuse s'avère finalement bien plus lourde que prévue. Le rapport donne l'exemple du centre nautique Plaine Oxygène, situé au Mesnil-Amelot en Seine-et-Marne. Le coût initial, de 25,4 millions d'euros, a été finalement sous-estimé de moitié. La construction a en réalité coûté 50,4 millions d'euros. Au départ, il était question d'y adjoindre un bowling et une patinoire. Les deux projets ont été annulés. "De même, des bassins extérieurs et un toboggan à plusieurs pistes, construits dans le cadre de l'opération, n'ont jamais été utilisés et sont aujourd'hui à l'abandon."

Face à toutes ces difficultés, la Cour des comptes recommande notamment de simplifier ou supprimer le soutien de l'Etat et souhaiterait que la gestion des piscines soit transférée autant que possible à l'échelon intercommunal.

Source : lexpansion.lexpress.fr

« La Cour des Comptes rappelle que la France dispose d'un grand nombre de piscines publiques. Une bonne nouvelle au premier abord, sauf que celles-ci sont souvent très anciennes - la moitié ont été conçues avant 1977 - et surtout très mal réparties sur le territoire français. ».

La Cour des Comptes attend toujours la « rénovation » du sport français.

« La Cour des Comptes regrette que la « rénovation attendue (du sport français) n'ait pas été à bien »

"Gouvernance lourde, coûteuse et peu contrôlée", "faiblesse de la démocratie fédérale", "facilités de gestion à la limite de l'usage abusif des biens sociaux": la Cour des Comptes, dans son rapport annuel dévoilé mercredi, regrette que "la rénovation

attendue (du sport français) n'ait pas été menée à bien".

L'instance constate que les préconisations d'un rapport de janvier 2013, intitulé "Sport pour tous et sport de haut niveau: pour une réorientation de l'action de

l'Etat", n'ont que peu été suivies d'effet.

Elle critique notamment la mise en place par la plupart des fédérations sportives d'une "comitologie importante et coûteuse", avec notamment au moins 34 com-

missions au sein de la Fédération française de rugby (FFR) lors de la présidence 2012-2016, pour un coût de 8,8 millions d'euros en 2012/13 et de 6,2 millions d'euros l'exercice suivant.

"La multiplication de postes de responsabilité, liés souvent au statut de +grands électeurs+, entraîne un train d'invitations à des manifestations et événements sportifs qui peut s'avérer coûteux", estime en outre la Cour des Comptes.

Elle épingle entre autres l'invitation de 112 dirigeants du mouvement sportif par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) aux jeux Olympiques de Londres en 2012.

Pour ce qui est de la gestion de fédérations décrites comme peu démocratiques, le rapport dénonce les pratiques "en matière d'utilisation de cartes de crédit pour les dirigeants, de prise en charge de frais de déplacements, d'octroi de logement de fonction, de traçabilité insuffisante des ventes et d'affectations collectives de billets, ou comme constaté à la FFN (Fédération française de natation) d'absence de règles formalisées de passation des contrats".

S'il loue la transmission des déclarations de patrimoine des présidents à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, le document préconise des "règles d'inéligibilité pour manquement à probité" et surtout la

limitation de la durée des mandats.

Il déplore également le manque de contrôle interne comme externe de la situation financière des organes territoriaux des fédérations et assure que "beaucoup plus de ressources provenant des activités sportives pourraient être mobilisées pour le développement du sport amateur".

La Cour des Comptes recommande enfin à nouveau une refonte de l'assiette de la taxe Buffet sur les droits de retransmission des compétitions sportives, et particulièrement les grands événements internationaux.

Crédit : AFP



Activité physique et sportive, santé et qualité des finances publiques

Dans sa Note d'analyse n°11 du 31 janvier 2018 le bureau de l'économie du sport du ministère des sports publie une analyse de 12 pages sur « Activité physique et sportive, santé et qualité des finances publiques ».

Cette note détaillée met en exergue le lien entre activités physique et état de santé. « Une récente étude prospective estime à 3 ans le gain en espérance de vie d'une pra-

tique régulière (15 minutes par jour ou 92 minutes hebdomadaires). Chaque quart d'heure supplémentaire d'exercice journalier réduirait en outre la mortalité globale de 4 % » pointe l'étude.

La note estime que le coût total de la sédentarité est en France à près de 17 Mds€ par an. Ainsi « L'économie réalisée par la disparition de la sédentarité (16,7 Mds€) doit alors être réduite des coûts

associés à la généralisation de la pratique sportive (9 Mds€) pour en déduire le montant maximal d'économies supplémentaires potentielles, qui se chiffre à 7,7 Mds€. »

Lire l'étude : www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sporte-co_sportsantefinancespubliques2018.pdf



Grand Paris : les trois scénarios qui menacent les départements franciliens

Emmanuel Macron le répète à satiété : le schéma institutionnel de l'Île-de-France n'est pas à la hauteur du potentiel économique de la région capitale. Entre l'Etat, la région, les départements, la MGP, les EPT et les communes, il y a, à ses yeux, au minimum une couche de trop en petite couronne. Plutôt conquis par le laboratoire lyonnais de son fidèle Gérard Collomb, le chef de l'Etat voudrait en finir avec les conseils départementaux des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Une opération qui s'accompagnerait, selon le quotidien marseillais La Provence du 30 janvier 2018, de la disparition des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône et de Loire-Atlantique.

Mais assurément, la petite couronne constituerait le plat de résistance. Les trois conseils départementaux visés pèsent en effet pour 5 milliards d'euros de budget et regroupent 20 000 employés publics.

Auprès de qui ceux-ci seraient-ils transférés ? Le Président ne semble pas avoir de religion très établie. Il a repoussé, de l'automne à la mi-février, la conférence territoriale sur le Grand Paris au cours de laquelle il doit dévoiler ses plans. En attendant que la fumée blanche ne sorte du bureau élyséen, trois scénarios occupent le devant de la scène. Revue de détail.

1. La superstructure

La super-métropole est le schéma maximaliste évoqué dans un article du « Canard enchaîné » à la rentrée. Selon ce dessein, qui aurait pris depuis du plomb dans l'aile, la MGP récupère les compétences des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Elle reçoit aussi dans sa corbeille les prérogatives des EPT, ces communautés d'agglomération light de plus de 300 000 habitants nées à la faveur de la loi « Notre » de 2015. Cette très jupitérienne métropole intégrerait, en plus, l'ensemble des zones aéroportuaires d'Orly et de Roissy, ainsi que le plateau de Saclay, joyau de la recherche. Des pôles de développement principalement situés en grande couronne. Cette superstructure serait élue au suffrage universel direct.

Inspiré du rapport de 2008 du sénateur de la Seine-Saint-Denis, Philippe Dallier (LR), ce scénario met fin au yoyo des finances du cœur de la région capitale par lequel la MGP perçoit plus de 3 milliards d'euros. Une somme qu'elle redistribue ensuite massivement aux communes et aux EPT, ne touchant au mieux, elle, qu'une soixantaine de millions d'euros. Un pécule fort modeste pour une institution rassemblant 7 millions d'habitants. Machine à recycler de la fiscalité et à produire de la norme à coups de schémas, la métropole deviendrait la collectivité la plus puissante du pays.

Autant dire que son avènement se heurte à la coalition de bien des intérêts territoriaux. La région Ile-de-France redoute qu'elle ne marche sur ses plates-bandes en matière de transport et de développement économique. Et Jean-Jacques Barbaux (LR), président de Seine-et-Marne, de renchérir : « Pour obtenir une métropole capitale qui soutienne le PIB de la France, il faut d'abord s'assurer qu'elle ne soit pas un vecteur de paupérisation pour ses territoires d'appui. Les Seine-et-Marnais, qui occupent la moitié du territoire francilien, ne sont pas des citoyens de seconde zone. »

Les directeurs généraux des services agitent, eux, le spectre du monstre technocratique. « Cette collectivité unique gérerait un espace de 7 millions d'habitants avec un plan local d'urbanisme et un seul lot de marché de collecte de déchets. C'est tout à fait rocambolesque. Halte au Concours Lépine ! » lance Fabien Tastet, directeur général des services de l'EPT de Grand Paris sud est avenir et président de l'Association des administrateurs territoriaux de France.

2. La prime au couple MGP-EPT

Dans la deuxième configuration, la métropole et les EPT montent en puissance. Les deux échelons instaurés par la réforme territoriale prennent dans leur giron les compétences des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Un scénario avancé en 2014 par Manuel Valls, alors Premier ministre. Un plan que les présidents de département ne jugent pas réaliste. La métropole, à l'heure actuelle, compte seulement 40 agents, font-ils valoir. Quant aux EPT, tous n'ont pas trouvé leur vitesse de croisière. Des maires bloquent les mouvements de personnel vers l'intercommunalité. Ils s'opposent au transfert des offices publics de l'habitat et des plans locaux d'urbanisme.

Les partisans des EPT préfèrent évoquer les expériences, plus réussies, de Grand Paris Seine ouest, Plaine commune et Est Ensemble. Autant de groupements qui correspondent à d'anciennes communautés d'agglomération. « A Grand Paris sud est avenir, on fait aussi de la proximité et de la rationalité, ajoute Fabien Tastet. On vient, par exemple, de faire gagner 40 euros par habitant sur le traitement des déchets. Les territoires vont tirer tout le monde par le haut. » Le pouvoir, qui partagerait ce diagnostic, voudrait maintenant transformer les EPT en collectivités de plein exercice.

Le président du Grand Paris Patrick Ollier (LR), plaide, lui, pour un modèle plus intégré. Il veut instaurer un lien organique entre la métropole et les EPT dans des frontières inchangées. Les élus de la MGP, qui récupéreraient une partie des compétences départementales, sont, dans le plan « Ollier », désignés au suffrage universel direct. Une perspective que Christian Favier (PCF) balaie d'un revers de main.

Pour le président du Val-de-Marne, on monte une usine à gaz au détriment de ce qui fonctionne. « Un collège de Vincennes vient de subir une pollution importante. Nous avons déménagé 650 élèves en quelques semaines dans un autre établissement. A la rentrée prochaine, un collège provisoire sera construit à Vincennes. A part nous, aucun niveau de collectivité n'est capable de faire ça », illustre-t-il.

3. La métropole régionale

Selon les indiscretions distillées ces dernières semaines, le scénario de la métropole régionale tiendrait la corde. Emmanuel Macron serait prêt à faire une croix sur l'actuelle MGP pour la fondre dans le conseil régional. Un retour à la case départ ? Pas vrai-

ment. Dans ce schéma, les départements de la petite couronne disparaîtraient, mais cette fois au profit de la métropole régionale et des EPT. Il pourrait en être de même en grande couronne.

Lors d'une réunion à l'Élysée juste avant les fêtes, le préfet de la région Ile-de-France, Michel Cadot, aurait évoqué une réapparition des districts intercommunaux des années 1960. Des groupements qui seraient amenés à reprendre une partie des compétences des conseils départementaux de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise. Cet improbable retour à l'ère d'avant la décentralisation suscite une levée de boucliers des édiles.

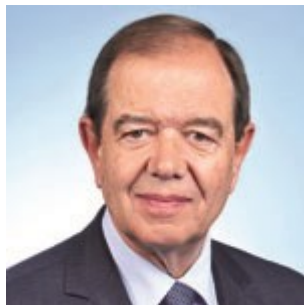
Mais Emmanuel Macron, qui reçoit à foison les grands élus d'Ile-de-France pour des entretiens bilatéraux, pourrait davantage montrer patte blanche... Il s'agirait, alors, d'introduire un système bicaméral au sein de la métropole régionale. En clair, à côté du conseil régional, serait établi un Sénat formé de maires d'Ile-de-France. Une organisation qui pourrait avoir le mérite de convenir au président de la chambre haute, le très influent Gérard Larcher (LR), dont le chef de l'Etat a besoin pour faire passer sa révision constitutionnelle.



« Un mépris du suffrage universel »

Patrick Devedjian, président (LR) du conseil départemental des Hauts-de-Seine

« L'aide sociale à l'enfance et la protection maternelle et infantile, aujourd'hui assurées par les départements, n'ont rien à voir avec les objectifs stratégiques d'attractivité et de développement qui devraient être dévolus à la métropole. Celle-ci devrait se saisir, dans un cadre régional, des aéroports, des gares et des autoroutes. Il n'en est rien. On préfère les 209 conseillers de la métropole et les 1 064 conseillers des établissements publics territoriaux désignés au second degré, aux 138 conseillers départementaux issus du suffrage universel. Pendant ce temps, la ville de Paris ne sera pas découpée en plusieurs établissements publics territoriaux. Le but est d'assurer la prééminence de Paris sur une organisation émietlée. »



« La métropole a fait ses preuves »

Patrick Ollier, président (LR) de la métropole du Grand Paris

« Nous avons, depuis deux ans, révolutionné le mode de travail des grandes intercommunalités. Notre concours d'urbanisme Inventons la métropole va générer 7 milliards d'euros d'investissements privés et 15 000 logements, dont 3 000 logements sociaux, soit 1,2 % de PIB en plus pour la région. Nous implantons maintenant le Vélib' métropolitain avec 400 nouvelles stations. La métropole a fait ses preuves. Je souhaite donc que le Président nous donne les moyens d'être plus efficaces. Nous avons un budget indigne. La suppression des départements de la petite couronne, à laquelle je suis favorable, pourrait nous permettre d'avoir davantage de fonds au service des 7 millions d'habitants de la métropole. »



« Construire le Grand Paris par le bas »

Patrick Braouezec, président (PCF) de l'EPT de Plaine commune

« La réforme territoriale a déstabilisé les communautés d'agglomération solides et cohérentes, comme celle que nous construisons depuis vingt ans à Plaine commune. Dans la future loi, les territoires tels que le mien doivent redevenir de vrais établissements de coopération intercommunale avec une fiscalité propre pour développer leurs politiques. La métropole doit se construire par le bas. C'est à l'échelon de nos coopératives de ville que se forge la solidarité territoriale. Je ne crois pas à une métropole de 7 millions d'habitants qui déposséderait le bloc communal (municipalité et intercommunalité) de son destin. Ce n'est pas en contraignant que l'on fait bouger les lignes. La métropole doit partir du projet. »

Grand Paris Express : le gouvernement avance le début des travaux stratégiques pour les JO 2024

La Société du Grand Paris va modifier son budget 2018 pour commencer rapidement les travaux de prolongation de la ligne 14 et du tronc commun des lignes 16 et 17.

Alors que le calendrier de réalisation du Grand Paris Express est en plein réexamen par Matignon, qui souhaite étaler les travaux, la ministre des transports, Elisabeth Borne, a informé les élus franciliens que les lignes jugées stratégiques pour les JO de 2024 seraient mises en chantier cette année.



La Société du Grand Paris (SGP), l'établissement public chargé de mener à bien le projet, va modifier son budget 2018 afin de pouvoir lancer la construction des prolongements nord et sud de la ligne 14 et du tronc commun des lignes 16 et 17 entre Saint-Denis–Pleyel et Le Bourget RER, a-t-elle annoncé dans une lettre datée de mardi.

La ligne 14, décrite par Mme Borne comme la « colonne vertébrale du réseau », doit relier Pleyel — où sera installé le village olympique — à l'aéroport d'Orly, et ce tronc commun Pleyel à plusieurs sites olympiques, non loin du centre des médias des JO.

Pour les autres lignes du Grand Paris Express, Elisabeth Borne a précisé comment s'organisera la concertation annoncée par le premier ministre, Edouard Philippe, lorsqu'il a reçu les élus vendredi, « afin d'arrêter leur calendrier réaliste de livraison et leurs coûts ».

Un nouveau calendrier des travaux attendu pour mars

Deux groupes de travail devront s'occuper, dans la première quinzaine de février, du « calage d'un planning consolidé réaliste » du projet — avec l'aide du centre d'étude des tunnels — et de l'identification des « solutions de renforcement et d'adaptation de dessertes » nécessaires en cas de trop gros retard de l'arrivée du métro là où d'importants projets d'aménagement sont en cours.

Une nouvelle réunion avec les élus devra permettre de faire un bilan avant que le gouvernement n'arrête un nouveau calendrier, lequel sera présenté lors d'un conseil de surveillance de la SGP en mars, a expliqué la ministre.

Un troisième groupe de travail présidé par le député (LR) Gilles Carrez cherchera parallèlement les moyens d'augmenter les ressources de la SGP, a-t-elle annoncé.

Long de 200 km, le Grand Paris Express comprend quatre lignes nouvelles de métro automatique, numérotées de 15 à 18, ainsi que des prolongements de la ligne 14.

Des difficultés techniques et une dérive des coûts, dénoncée dans un récent rapport de la Cour des comptes, rendent des retards inévitables, mais le gouvernement a différé l'annonce d'un nouveau calendrier devant une fronde d'élus locaux et des organisateurs des JO.



Plan du Grand Paris Express, après la refonte du projet par le gouvernement Ayraut en mars 2013

Source : Le Monde.fr